

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/348  
28 janvier 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

JAN 30 1986

PETITION PRESENTEE PAR M. PHIL ESMONDE, DIRECTEUR EXECUTIF DE  
LA SOUTH PACIFIC PEOPLES FOUNDATION OF CANADA, CONCERNANT LE  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

SOUTH PACIFIC PEOPLES FOUNDATION OF CANADA

407-620 View Street  
Victoria, B.C., Canada  
V8W 1J6

Le 16 janvier 1986

Monsieur le Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Objet : Processus d'autodétermination des Palaos (Belau)

Monsieur le Président,

Le Conseil de tutelle et vous-même êtes pleinement au fait de l'évolution de la relation existant entre Belau et les Etats-Unis. Vous savez que la population de Belau a défendu sa Constitution et en particulier les dispositions visant à faire de Belau une zone dénucléarisée par ses votes, à l'occasion de plébiscites et de référendums.

Le Conseil de tutelle n'ignore pas que les Etats-Unis d'Amérique ont tenté d'obvier la Constitution et de faire pression sur les électeurs pour obtenir son annulation alors qu'elle est le résultat d'un processus démocratique.

Les Etats-Unis continuent à recourir à la contrainte et à chercher des moyens de tourner les vœux de la population. Comme vous le savez, l'Administration des Etats-Unis et celle de Belau sont parvenues à un accord aux termes duquel les navires et aéronefs à propulsion nucléaire et transportant des armes nucléaires pourraient faire escale à Belau, sous le couvert de l'ignorance (Belau s'abstiendrait de demander aux Etats-Unis si les navires ou aéronefs transportent

ou non des armes nucléaires). Ceci constitue une violation flagrante de la Constitution, qui interdit le transit de matières nucléaires, sauf s'il est approuvé par 75 p. 100 de la population.

Les Palaosiens se demandent avec inquiétude si la manoeuvre actuelle tendant à tourner la Constitution ne sera pas remplacée par une autre tendant à faire voter la population en faveur de l'Accord de libre-association (ce qui semble vraisemblable), puis à confier à un conseil Palaos-Etats-Unis, constitué en vertu de l'Accord, le soin d'examiner à huis clos toute question concernant le "traité" (c'est ainsi qu'on appelle la nouvelle manoeuvre) ce qui éliminerait toute possibilité de recours fondé sur la légalité constitutionnelle.

Belau a demandé aux Etats-Unis de mettre 400 000 dollars à sa disposition pour organiser une campagne d'information et un plébiscite. Etant donné l'expérience passée dans ces deux domaines, il est impératif que des observateurs du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies soient présents lors de tout plébiscite et pendant la campagne menant au plébiscite.

Les Etats-Unis offrent aux Palaosiens un programme économique (l'Accord), pour pouvoir utiliser leur patrie à des fins militaires, en contrepartie. L'Accord de libre-association prévoit des projets et l'octroi de subventions dans l'objectif de répondre aux besoins dramatiques en matière de développement; en effet, ces besoins n'ont pas été satisfaits par les Etats-Unis pendant la durée de la tutelle. Les Etats-Unis ont fait peu pour aider la population à être en mesure de décider librement de son avenir. Dans les circonstances actuelles, Belau n'a guère que le choix de poursuivre une relation avec les Etats-Unis.

Bien que les dés soient pipés, les Palaosiens continuent à appuyer avec énergie leur Constitution qui vise à faire des Palaos une zone dénucléarisée, ceci en dépit de puissantes pressions et incitations économiques.

Quand l'Organisation des Nations Unies usera-t-elle de son pouvoir pour faire en sorte que l'Autorité administrante respecte les vœux de la population de Belau? Elle a, semble-t-il, malheureusement fait preuve d'une certaine négligence s'agissant de Belau.

Je prie instamment le Conseil de tutelle de l'ONU d'envoyer des observateurs à Belau pour étudier la situation actuelle, ainsi que le déroulement du plébiscite et faire rapport sur cette question à la communauté internationale. Je demande instamment que ces observateurs comprennent des représentants du Conseil de tutelle et des Iles du Pacifique (la présence d'un observateur originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée ou de Vanuatu, serait souhaitable, car les questions fondamentales en jeu sont bien connues dans ces îles).

J'attends avec intérêt de connaître vos plans concernant Belau.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur exécutif,

(Signé) Phil ESMONDE

cc : M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

-----